



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de loi n°8709 portant modification de la loi modifiée du 1^{er} août 2018 portant création d'une représentation nationale des parents

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de l'avoir demandé en son avis, par courrier du 23 février 2026, au sujet du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 1^{er} août 2018 portant création d'une représentation nationale des parents.

Le projet de loi sous revue prévoit d'élargir les missions de la représentation nationale des parents, d'adapter la composition, la procédure électorale et le fonctionnement de la représentation nationale, ainsi qu'une adaptation du régime applicable en ce qui concerne le congé du président de la représentation nationale.

S'agissant de modifications n'ayant aucun impact direct ou indirect sur les administrations communales, le SYVICOL n'a pas de remarques à formuler.

Adopté unanimement par le comité du SYVICOL, le 20 avril 2026